



**Commentaires sur l'ébauche de document d'orientation  
présentés à**

**l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador  
des hydrocarbures extracôtiers  
(OCTNLHE)**

**dans le cadre de l'évaluation environnementale du  
Projet de forage d'un puits exploratoire par Corridor Resources  
inc.  
dans le golfe du Saint-Laurent**

**par  
Le mouvement Non à une Marée Noire dans le Saint-Laurent**

**Rimouski, le 28 mars 2011**

Depuis près d'une décennie, le peuple québécois est confronté à une multitude de projets énergétiques controversés : les minicentrales hydroélectriques privées, les projets des centrales thermiques comme celles du Suroît et de Bécancour, le développement éolien anarchique, la réfection de Gentilly-2, les mégas projets hydroélectriques comme celui de la Romaine, les projets de port méthanier de Cacouna et de Lévis, le « far west » minier encadré par la fameuse Loi sur les mines et maintenant, les gaz de schistes et les forages gaziers et pétroliers dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Le Québec doit opter pour une stratégie énergétique viable et axée sur les énergies renouvelables avant de s'orienter dans un développement énergétique non durable et dangereux sur les plans économiques et environnementaux comme celui des hydrocarbures. Les revenus générés par les industries renouvelables comme celui de la pêche et du tourisme sont de l'ordre de 125 millions de dollars par année uniquement aux Îles de la Madeleine et de plus de 800 millions de dollars au sein de l'ensemble du Golfe du Saint-Laurent. Présentement, les compagnies pétrolières sont tenues de compenser un faible montant de 40 millions de dollars en cas d'incident majeur en vertu des présentes lois canadiennes. Plusieurs données étatsuniennes nous confirment que pour chaque prélèvement de 1000 barils de pétrole, il y a un baril, en moyenne, qui sera déversé dans la mer suite

aux divers suintements de la machinerie. Donc, si on exploite les hydrocarbures au sein du gisement Old Harry (plus de 2 milliards de barils de pétrole et des trillions de pieds cubes de gaz naturel), situé en plein cœur du golfe du Saint-Laurent et à 80 km des Îles de la Madeleine, nous pouvons envisager un possible déversement de l'ordre de 2 millions de barils de pétrole sur une période de temps déterminée en fonction de la durée éventuelle d'une telle exploitation. De plus, le cadre de développement qui est proposé par le gouvernement est aucunement orienté vers un enrichissement des collectivités, mais plutôt orienté par et pour les entreprises privées étrangères. Donc, un cadre que nous pouvons accepter. Au Québec, la fameuse loi sur les mines témoigne bien de cette réalité où nous privatisons les profits et nous socialisons les pertes économiques et environnementales.

Nous recommandons l'adoption d'un moratoire immédiat sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sur l'ensemble du territoire du golfe du Saint-Laurent. La coalition Saint-Laurent et une majorité grandissante de citoyens des provinces maritimes réalisent l'importance d'adopter un moratoire afin de que les gens soient informés adéquatement sur les enjeux des énergies fossiles à exploiter dans le golfe et afin qu'ils puissent pouvoir décider collectivement de leur avenir social, économique et environnemental.

Le Québec et les autres provinces maritimes auraient théoriquement tous les droits juridiques afin d'empêcher Terre-Neuve de procéder à l'exploration et l'exploitation du gisement Old Harry situé dans le golfe du Saint-Laurent. En effet, l'Office Canada Terre-Neuve est l'instrument de la mise en œuvre de l'Accord atlantique de 1987. L'accord en question ne concerne que la portion atlantique et non le golfe du Saint-Laurent :

« La région faisant l'objet du présent accord comprend la région située entre la ligne de marée basse au large de la côte de Terre-Neuve et du Labrador jusqu'à la limite extérieure de la marge continentale. Face à la compétence du Canada, étant située au nord, à l'est et au sud des lignes de démarcation pertinentes entre Terre-Neuve et les provinces voisines et les territoires du Nord-Ouest. <sup>1</sup>»

Nous ne pouvons pas accepter la possibilité de voir naître une industrie aussi irresponsable que celle des hydrocarbures. Cette industrie, datant du vingtième siècle, nous plongera nécessairement vers un recul considérable de notre société. Lorsqu'il est urgent d'enclencher une véritable décarbonisation de notre économie et que plusieurs pays luttent difficilement afin de réduire leur dépendance aux énergies fossiles, ici on nous dit que ce sera fait sans véritable danger et que nous devons explorer et exploiter ces ressources carbonées pour le bien de notre économie et pour la survie de nos

---

<sup>1</sup> Loi sur la mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, 1987, ch. 3, art. 2; 1994, ch. 41, art. 37.

régions. Les communautés côtières, du golfe du Saint-Laurent, jouissent d'une économie orientée vers l'avenir, vers une véritable durabilité, en puisant dans leurs gisements renouvelables comme celui du tourisme ainsi que celui de la pêche depuis plusieurs décennies. L'arrivée de cette industrie risque de compromettre durablement leur mode de vie et leur économie pour les générations à venir.

**Stéphane Poirier et Martin Poirier**

**Non à une Marée Noire dans le Saint-Laurent**

**nonmarenoire@gmail.com**